

DE L'ODD 5 À HABITAT III

LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LA PERSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES FEMMES ÉLUES POUR LE DÉVELOPPEMENT
Commission permanente de CGLU sur l'égalité des genres
Paris, 6 Décembre 2015



CONTEXTE :

Les gouvernements locaux et régionaux **travaillent de longue date à l'échelle internationale pour l'égalité des genres**. Ils se concentrent tout particulièrement sur l'augmentation de la représentation des femmes élues au niveau local et la **promotion de la participation de toutes les femmes aux prises de décision locales** :

1998

En 1998, l'Union internationale des villes et des autorités locales (IULA) a adopté la **Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local**. Il s'agit du document de base exposant les principes et les engagements internationaux à l'égard de l'action des gouvernements locaux et régionaux, dans le domaine des droits des femmes.

2006

En 2006, Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) a élaboré la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**. La Charte encourage les gouvernements locaux et régionaux à s'engager formellement pour l'égalité et à mettre en œuvre des pratiques concrètes dans les domaines de la participation politique, de l'emploi, des services publics et de la planification urbaine pour promouvoir l'égalité des sexes. Jusqu'à présent, plus de 1400 gouvernements locaux et régionaux de 29 pays ont signé la Charte.

2013

En 2013, la Conférence internationale des femmes élues locales a **adopté l'Agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**. L'Agenda s'inspire de la Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local et des valeurs et des principes de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. L'Agenda se veut un outil stratégique pour accroître l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.



« La construction de la démocratie ne peut se comprendre sans l'apport important des femmes et nous devons nous efforcer de présenter des propositions concrètes qui nous aident à modifier la situation dans nos sociétés et organisations. »

ANNE HIDALGO

Maire de Paris et co-présidente de CGLU, Présidente de la Commission permanente de CGLU sur l'égalité des genres



COMMISSION PERMANENTE SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES DE CGLU

Les agences nationales et les Nations Unies reconnaissent CGLU comme le porte-parole international des femmes élues au niveau local.

La Commission permanente de CGLU sur l'égalité des genres assure et encourage à travers le monde la participation des femmes au niveau local.

La Commission est fermement convaincue que **la participation des femmes à la prise de décision au niveau local est le fondement du développement mondial.**

La Commission permanente travaille avec des élues et des organisations locales afin de renforcer leurs capacités et d'accroître la représentation des femmes élues au niveau local.

Les recherches sur les panchâyats (conseils locaux) en Inde ont montré que le nombre de projets liés à l'eau potable était 62% plus élevé dans les régions dont les conseils étaient dirigés par des femmes que dans les régions dirigées par des hommes. En Norvège, un lien de causalité direct entre la présence de femmes dans les conseils municipaux et l'accès à tous aux garderies d'enfants a été établi.

ODD 05: « PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES »

L'Objectif 5 de développement durable de l'Agenda d'ici à 2030 se propose de mettre fin à la violence et à la discrimination contre les femmes et les filles, et à faire en sorte qu'elles aient des chances égales dans tous les domaines de la vie.

Concrètement, l'ODD 5 demande l'élaboration de politiques pour les femmes, et la participation des femmes à la vie politique, économique et publique. En d'autres termes, l'objectif considère que **l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constituent à la fois un objectif et un outil de développement durable.**

L'ODD 5 concerne un grand nombre de responsabilités directes des gouvernements locaux. Il offre aux administrations locales et régionales l'opportunité de construire sur leurs engagements internationaux existants et de démontrer leur rôle essentiel pour la réalisation de l'égalité des genres au niveau mondial.



**MOINS DE 5%
DES MAIRES DU MONDE
SONT DES FEMMES**



**DES MEMBRES DES
CONSEILS LOCAUX
DANS LE MONDE SONT
DES FEMMES**

« Nous sommes convaincues que CGLU peut parvenir à l'égalité et que cela la rendra plus forte et plus représentative. Un monde où le pouvoir est partagé de manière égalitaire, sera un monde meilleur pour tous. »

FATIMETOU MINT ABDEL MALICK

Maire de Tevragh-Zeina (Mauritanie) et Présidente du REFELA (réseau des femmes élues locales d'Afrique)



LES CIBLES PERTINENTES DE L'ODD 5 POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

5.1 mettre fin, dans le monde entier, à **TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION** à l'égard des femmes et des filles

5.2 éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de **VIOLENCE FAITE AUX FEMMES** et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que **LE MARIAGE DES ENFANTS, LE MARIAGE PRÉCOCE OU FORCÉ ET LA MUTILATION GÉNITALE FÉMININE**

5.4 faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par **L'APPORT DE SERVICES PUBLICS, D'INFRASTRUCTURES ET DE POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE ET LA PROMOTION DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS** dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 garantir la participation entière et effective des femmes et **LEUR ACCÈS EN TOUTE ÉGALITÉ AUX FONCTIONS DE DIRECTION À TOUTS LES NIVEAUX DE DÉCISION, DANS LA VIE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET PUBLIQUE**

5.a entreprendre des réformes visant à donner aux femmes **LES MÊMES DROITS AUX RESSOURCES ÉCONOMIQUES**, ainsi qu'à l'accès à la **PROPRIÉTÉ ET AU CONTRÔLE DES TERRES** et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit national

5.c Adopter des **POLITIQUES BIEN CONÇUES ET DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES APPLICABLES** en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent



QUE PEUVENT FAIRE LES GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR AIDER À ATTEINDRE L'ODD 5 ?

- 01** La première tâche des gouvernements locaux consiste à **devenir un modèle de bonne pratique pour nos collectivités**. En tant que principaux employeurs et fournisseurs de services, les gouvernements locaux peuvent avoir un impact significatif sur la vie des femmes en utilisant des pratiques équitables en matière d'emploi et en assurant une prestation de services non-discriminatoire aux citoyens.
- 02** Les gouvernements locaux sont en première ligne pour ce qui concerne **la lutte contre la violence et les pratiques préjudiciables aux femmes** dans les sphères publiques et privées. Les politiques locales et l'urbanisme, notamment par la création et l'entretien des espaces publics, sont des outils essentiels de la lutte contre la violence faite aux femmes. Les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer en identifiant les femmes et les filles touchées par la violence, et en leur fournissant le soutien et les services appropriés pour y échapper et reconstruire leurs vies.
- 03** Les femmes sont fortement sous-représentées dans les postes de direction, à tous les niveaux de gouvernement, et ce dans la plupart des pays. **Les gouvernements locaux doivent prendre des mesures pour améliorer la représentation des femmes élues ou nommées à des postes politiques ou administratifs aux plus hauts niveaux de leurs propres institutions**. Ceci peut être réalisé grâce à diverses mesures antidiscriminatoires et d'action positive, en offrant un soutien accru grâce à des programmes de mentorat, à des horaires de travail flexibles, et à des services de garde d'enfants abordables.
- 04** Les gouvernements locaux et régionaux ont le devoir de **veiller à ce que les femmes aient le même accès que les hommes à la terre et aux ressources économiques et naturelles**. Les autorités locales peuvent établir des mécanismes facilitant la délivrance de documents juridiques de base aux femmes, notamment les certificats de naissance. Ils peuvent fournir des services d'aide juridique pour aider les femmes à exercer leurs droits, et garantir la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques et dans les institutions de gestion des terres.
- 05** Les gouvernements locaux doivent **pleinement intégrer la notion de genre dans la législation locale, la planification urbaine et l'élaboration des politiques**, afin de lutter contre les multiples obstacles à l'autonomisation des femmes. Ce n'est que de cette manière que les femmes et les filles pourront jouer un rôle égal à celui des hommes au sein de la vie économique, sociale, politique et culturelle de nos villes.



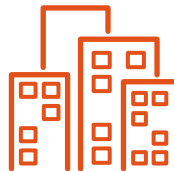
QUEL EST LE LIEN ENTRE L'ODD 5 ET LE NOUVEL AGENDA URBAIN ?

Le nouvel Agenda urbain, qui doit être adopté lors de la Conférence d'Habitat III sur le logement et les établissements humains en octobre 2016, est chargé de la création de mécanismes qui favorisent l'inclusion sociale et réduisent les inégalités, afin d'assurer le développement durable dans les villes du monde entier. Cet objectif ambitieux ne sera réalisé qu'en utilisant la perspective du genre, afin de s'assurer que les besoins particuliers des femmes dans les zones urbaines soient compris et pris en compte.

Les femmes et les filles ont une expérience de la ville différente de celles des hommes et des garçons. Même si les villes ont permis la libération des femmes par rapport aux femmes vivant en milieu rural, elles ont également été le théâtre de violences de genre et d'exploitation des femmes. Les femmes sont encore confrontées à la discrimination en termes d'accès à des opportunités d'emploi, d'éducation, de logement, de droits et de participation à la gouvernance locale.

L'égalité des sexes, l'égalité des chances, les conditions de vie en zone urbaine et le développement durable sont intrinsèquement liés. Ces liens transcendent les dimensions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance du développement durable. Les initiatives qui font participer activement les femmes au développement urbain ont démontré qu'elles stimulaient des moyens de subsistance durables et les économies nationales.

L'ODD 5 et le nouvel Agenda urbain constituent une occasion sans précédent d'atteindre au cours des prochaines décennies des objectifs qui se renforcent mutuellement : l'autonomisation des femmes et le développement urbain durable.



CONFERENCE INTERNATIONALE DES FEMMES ELUES LOCALES

AGENDA MONDIAL DE PARIS DES GOUVERNEMENTS LOCAUX
ET RÉGIONAUX POUR L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE LOCALE



Nous, femmes élues locales et hommes élus locaux, réuni(e)s à Paris les 31 janvier et 1er février 2013, conjointement avec des femmes et des hommes issu(e)s de toutes les sphères de la société, à l'initiative de la Ville de Paris et de la Commission Permanente de CGLU pour l'Égalité des Genres, et avec la contribution des Sections Régionales de CGLU et l'appui d'ONU-Femmes,

- 01 RAPPELANT** que dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, les femmes dans le monde entier continuent d'être sous-représentées au sein des instances décisionnaires ;
- 02 CONVAINCU(E)S** que la participation des femmes dans la prise de décisions locales renforce largement les assises démocratiques de la société et contribue au succès du développement ;
- 03 CONSIDÉRANT** que les problèmes et défis auxquels est confrontée l'humanité sont mondiaux mais doivent être abordés depuis l'échelle locale ;
- 04 SOULIGNANT** que l'autonomie locale démocratique joue un rôle essentiel pour garantir la justice sociale, économique et politique pour tous les citoyens de toutes les communautés du monde et que tous les membres de la société, femmes et hommes, doivent être inclus dans les processus de gouvernance ;

- 05 CONSCIENT(E)S** du fort potentiel de l'échelon local à promouvoir des solutions innovatrices et génératrices de changements et conscient(e)s du rôle vital de l'esprit innovateur des femmes dans la société ;
- 06 ENGAGÉ(E)S** à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les OMD et la Feuille de Route d'ONU-Femmes ;
- 07 NOUS APPUYANT** sur les connaissances accumulées par notre mouvement international et inspiré(e)s par la **Déclaration mondiale sur les femmes dans les gouvernements locaux** et les valeurs et principes reconnus dans la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** ;
- 08 DÉCIDÉ(E)S** à contribuer à améliorer la condition des femmes et à promouvoir l'égalité des genres et la co-responsabilité dans le monde entier ;

*Lançons un **AGENDA MONDIAL des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, qui constituera un outil stratégique pour développer le respect pour l'égalité entre femmes et hommes dans toutes les sphères de prise de décision avec une attention particulière portée aux sujets suivants :***

I. UNE PARTICIPATION ACCRUE DES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISIONS LOCALES AFIN DE GARANTIR UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE ET DE DÉFINIR AVEC SUCCÈS L'AGENDA DU DÉVELOPPEMENT POST-2015

Nous appelons :

- 01 A INTÉGRER** les femmes dans les prises de décisions locales en tant que cibles des OMD ;
- 02 LES PARTIS POLITIQUES** à intégrer les femmes dans toutes leurs instances de décision et à respecter l'égalité de genre et la parité dans tout processus nominatif ou électoral ;

03 LES FEMMES ayant un pouvoir de décision au sein des partis politiques à mobiliser, encadrer et appuyer les autres femmes pour intégrer la sphère politique, faire face à leurs difficultés et promouvoir le leadership féminin ;

04 LES GOUVERNEMENTS à établir des mécanismes qui permettront d'atteindre une représentation paritaire ;

05 LES ASSOCIATIONS de gouvernements locaux à créer et renforcer des Commissions permanentes pour l'égalité ;

06 LES ASSOCIATIONS de gouvernements locaux à coopérer étroitement avec les ONG de femmes et le secteur privé pour se saisir des questions d'inégalité.

II. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DOIT ÊTRE PLACÉE EN TÊTE DES PRIORITÉS DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET LA PRESTATION DE SERVICES DOIT ÊTRE ORIENTÉE VERS L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT DE LA CONDITION DES FEMMES

Nous appelons :

01 A UNE REFONTE des textes juridiques qui portent atteinte à la condition de la femme et à une mise en œuvre effective des lois ;

02 LES FEMMES à s'impliquer dans le développement, la gestion et le suivi des services publics. Leurs besoins doivent être clairement exprimés et pris en compte dans toutes les étapes de la planification et de la budgétisation ;

03 LES SERVICES PUBLICS à éviter de perpétuer les stéréotypes liés aux genres ;

04 LES GOUVERNEMENTS LOCAUX à augmenter leurs efforts pour développer l'emploi des femmes et offrir les formations adéquates ;

05 LES GOUVERNEMENTS LOCAUX à jouer un rôle important dans la fourniture de services de proximité, professionnels et sûrs pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à besoins spécifiques. Ils contribueraient ainsi à atténuer les lourdes tâches qui reposent le plus souvent sur les femmes et qui les empêchent de pleinement assumer leur rôle au sein de la société ;

06 A DÉVELOPPER des mécanismes financiers innovants pour encourager l'autonomisation des femmes et leur participation active à la vie économique ;

07 A INTÉGRER la perspective du genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales et régionales.

III. UN MONDE SÛR, EN PARTICULIER POUR LES FEMMES QUI SONT GÉNÉRALEMENT LES PLUS VULNÉRABLES À TOUS TYPES DE VIOLENCE

Nous appelons :

01 LES PARLEMENTS à légiférer sur la violence et le harcèlement à l'égard des femmes ;

02 LES GOUVERNEMENTS CENTRAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX à développer des programmes et à mettre en place des moyens pour protéger les femmes des violences ;

03 LES POLITIQUES PUBLIQUES locales à assurer la sécurité de la mobilité et de l'accès aux territoires ;

04 A METTRE en place des campagnes publiques pour éduquer les jeunes filles et garçons à l'importance de se garder de toute violence ou abus physique, psychologique et sexuel ;

05 LES GOUVERNEMENTS CENTRAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX à fournir une formation spéciale au personnel concerné par la question de la violence de genre, en particulier les forces de police, contribuant

à éradiquer les attitudes et comportements stéréotypés ;

- 06 A LA PRISE** en compte de la situation des femmes dans les pays en situation de conflit et de post-conflit ;

- 07 LES MÉDIAS À S'IMPLIQUER**, de manière responsable, dans la lutte contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes.

Nous, membres de cglu, représentant les gouvernements locaux et régionaux du monde entier, nous engageons à appliquer et à assurer le suivi de l'agenda de paris et a :

- 01 APPELER CGLU** et ses Sections régionales à soutenir nos engagements et montrer l'exemple d'une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein de leurs propres instances décisionnaires, l'objectif étant pour CGLU d'atteindre une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au sein de ses instances d'ici à 2015 ;

- 02 PROMOUVOIR LE DÉBAT** public et l'adoption de mesures favorisant la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les processus de prise de décision, réaffirmant de façon claire et ferme l'engagement public des gouvernements locaux et régionaux en faveur de l'égalité ;

- 03 DÉVELOPPER** des initiatives et des programmes pour promouvoir l'engagement public en faveur de l'égalité à l'échelle locale et régionale, inspirés de la Déclaration Mondiale sur les femmes dans le gouvernement local, de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, des OMD et de la Feuille de Route d'ONU-Femmes ;

- 04 ENCOURAGER** la solidarité internationale en renforçant la coopération mondiale entre gouvernements centraux, régionaux et locaux, avec l'appui des associations nationales, régionales et internationales de gouvernements locaux ainsi que la société civile, afin d'éliminer les barrières limitant la participation des femmes à

la prise de décisions locales, avec une attention particulière en faveur des pays en développement, des pays vulnérables et des pays en situation de conflit ;

- 05 DÉVELOPPER** et élargir les connaissances dans le domaine du genre en s'assurant que les statistiques prennent en compte la donnée du genre et soient analysées dans cette optique ;

- 06 MOBILISER** des ressources pour soutenir la recherche académique orientée sur la question du genre et qui soit d'utilité réelle pour les gouvernements locaux pour renforcer l'égalité ;

- 07 METTRE EN PLACE** des coopérations spécifiques avec la société civile, en particulier les associations de femmes, les parlementaires, les agences de l'ONU et le secteur privé pour promouvoir le renforcement des capacités des autorités locales et régionales en termes d'égalité entre femmes et hommes ;

- 08 PROMOUVOIR** la mise en œuvre de cet agenda et son évolution, en fonction des spécificités et des contextes des membres issu(e)s de différentes régions du monde ;

- 09 INCITER** les autres régions de CGLU à mettre en place des chartes pour l'égalité entre hommes et femmes et ce, à l'instar de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.



**Cités et Gouvernements
Locaux Unis**

Carrer Avinyó, 15
08002 Barcelona - Espagne
Tel. +34 933 428 750
Fax +34 933 428 760
info@uclg.org

www.uclg.org



Commission Permanente
sur l'Égalité des Genres

women.uclg.org
[@uclg_women](https://twitter.com/uclg_women)

Afrique



Asie-Pacifique



Eurasie



Europe



Amérique Latine



Moyen Orient-
Asie de l'Ouest



Amérique du Nord



Section Métropolitaine



Forum des Régions

